



COMMUNE DE MEGEVETTE
Procès verbal du Conseil Municipal
Du jeudi 21 septembre 2023

AFFICHÉ le 20/10/23 - N° D'ORDRE : 33/2023

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 15 septembre 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GAMBARINI Julien, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSÉS : MOLLIAT Jean-Baptiste a donné pouvoir à MEYNET-CORDONNIER Max ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CONTAT Jean-Noël ;

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. ACHAT DE TERRAIN CHAUMETY (SALINAS-MAURE)
3. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REFECTION DE LA PORTE DE L'EGLISE
4. MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES
5. AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES GLOBAL DE PERFORMANCE CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE, DE RENOVATION ENERGETIQUE ET DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE
6. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR DE 2EME CLASSE
7. TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE
8. DEVIS
9. URBANISME
10. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CONTAT Jean-Noël est désigné secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 MAI 2023

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Devis MEYNET Frédéric : Kit électrique avec résistance pour adapter sur le chauffe-eau actuel de la maison forestière d'un montant de 595.84 € TTC
- Devis CARME Sarl : Mise en sécurité de l'Auberge partie Commerce pour un montant de 2 322.82 € TTC

2. ACHAT DE TERRAIN A CHAUMETY – SALINAS/MAURE

N° D31_2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un arrêt de bus et emplacement de point de collecte volontaire à Chaumety ;

Il présente à l'assemblée le document modificatif du parcellaire cadastral établi par Canel Géomètre expert ;

Demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour l'acquisition de cette emprise parcellaire, d'une surface de 902 m² :

Pour la parcelle B 1767 (ancienne B 1683P) revenant à Mme MAURE, de 462 m².

Pour la parcelle B 1770 (ancienne B 1684P) revenant à Mme SALINAS de 440 m²,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE l'acquisition de cette surface de terrain au prix de 1.00€ le m².
DIT que les frais d'actes s'y référant seront à la charge de la commune.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DE LA PORTE DE L'EGLISE

N° D32_2023

Considérant que la municipalité souhaite dans sa politique d'entretien et de valorisation du patrimoine communal, rénover la porte de l'église ;
Considérant que le montant de ces travaux est estimé à 20 750.00 € H.T, soit 24 900.00 € T.T.C. ; Au regard de ces motivations, Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dont le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération		Financement	
Rénovation de la porte de l'Eglise HT	20 750.00 €	Conseil Départemental	12 450.00 €
TVA	4 150.00 €	Autofinancement	12 450.00 €
TOTAL TTC	24 900.00 €	TOTAL TTC	24 900.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

APPROUVE le plan de financement nécessaire à la rénovation de la porte de l'église ;
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent et à financer ce programme.

4. MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE - THRS

N° D33_2023

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au titre des logements meublés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 2 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions :

- REJETTE la majoration de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LA RENOVATION THERMIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE

N° D34_2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 03 juillet 2023, pour la rénovation thermique et mise en accessibilité PMR de la Mairie. Il informe l'assemblée sur les offres reçues et en précise le contenu.
A l'issue de cette procédure, et après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offre (CAO) en date du 07 septembre 2023, a proposé de retenir les offres premières au classement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution du lot 01 MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE du dit-marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

- DECIDE d'attribuer le marché à procédure adaptée alloué ayant pour objet la rénovation thermique et mise en accessibilité PMR de la Mairie à :
 - **ORIGINES ARCHITECTEURS** pour un montant HT de 909 001.43 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces s'y référant,
- D'INSCRIRE le montant des travaux au budget primitif 2023.

6. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR DE 2^{ème} CLASSE

N° D35_2023

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de Secrétaire de Mairie ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 04 octobre 2023.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'un emploi de catégorie B. Les candidats devront justifier de diplôme conséquent et d'une expérience professionnelle minimum de deux ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE d'adopter la création du poste de rédacteur de 2^{ème} classe, la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7. TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

N° D36_2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les différentes modifications et créations de poste, en raison de la réorganisation des services ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

- FIXE comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI POURVU OU VACANT
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (fonction Secrétaire de mairie)	35/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Administratif (agent d'accueil)	28/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (pour le ménage des bâtiments)	16/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (services techniques)	35/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (périscolaire, cantine et ménage des bâtiments)	35/35 ^{ème} <i>annualisé.</i>	POURVU
A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe	28,61/35 ^{ème} <i>annualisé</i>	POURVU
Adjoint Technique (gestion des gîtes et ménage des bâtiments)	8/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (Périscolaire, Cantine et Ménage des bâtiments communaux)	6.30/35 ^{ème} <i>annualisé</i>	POURVU
Adjoint Technique pour des besoins saisonniers (services techniques)	à l'heure	VACANT
Adjoint Technique (services techniques)	35/35 ^{ème}	VACANT

8. DEVIS

- FABRICE GAVARD : Balcons de l'auberge, carrelage et tranches de dalles pour un montant de 2 090.00 € TTC
- ERM pour protection de berge Fond de Dorjon pour un montant de 1 944.00 € TTC
- AAPPMA du Faucigny pour forfait pêche électrique pour un montant de 600.00 € TTC

9. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
PC07417423C0004	26/06/2023	M. GRIVAZ Bernard	Route de la place	Construction d'un hangar artisanal	Accordé le 15/09/2023
PC07417423C0005	29/06/2023	M. DERIVE & Mme	Route de Mieussy	Construction d'une maison	Pièces complémentaires

		CESBRON		individuelle	réceptionnées 24/07/2023 Accordé le 24/08/2023
PC07417423C0006	30/06/2023	M. DUBOULOZ Mathias & Mme MOUTTON Gaëlle 4 chemin des Hutins 74200 Margencel	2193 route de la Bray Sur le Sey	Réhabilitation d'un chalet d'alpage. Création d'un balcon, réfection de la toiture, modifications de menuiseries	Notification du délai d'instruction 26/07/2023 Arrêté défavorable 11/09/2023
PC07417423C0007	17/07/2023	M. Mme DELPECH 41 rue d'Houdremont Gedinne 5575 Muette-Saint- Denis (Belgique)	Le Crêt rouge	Construction d'une maison individuelle, et d'un carport	Demande de pièces complémentaires 24/07/2023 Réceptionnées le 27/07/2023 et 31/07/2023 Accordé le 14/09/2023
PC07417423C0008	08/08/2023	M. OWCZARZAK 208 route de Cellieres Plon 74440 La Rivière- Enverse	Route de Lémy, les moulins	Construction d'une maison en ossature bois	Demande de pièces complémentaires 22/08/2023 Réceptionnées le 01/09/2023, pas en totalité
PC07417420C0002	28/08/2023	Mme CESBRON 2 route des volatiles 33340 QUEYRAC	Le grand pré, route de Mieussy	Demande abrogation du PC07417420C0002 ; à la suite de l'accord favorable du PC07417423C0005	Accordé le 08/09/2023
PC07417423C0009	14/09/2023	M. MOLLIAT Samuel 382 route du Vernet 74490 Mégevette	Chez Bastard	Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux	
DP07417423C0011	16/08/2023	M. VO Gnoc-Toan 457 route de Lemy	457 route de Lemy	Terrassement et construction d'un mur de soutènement dans le but d'obtenir une surface plate pour se garer	Demande de pièces complémentaires 01/09/2023
DP07417423C0012	31/08/2023	M. AGGETT Stuart 43 route de la vallée du Risse	43 route de la vallée du Risse	Remplacement des fenêtres et des portes, isolation des murs extérieurs	Accordé le 15/09/2023
DP07417423C0009 T01	08/09/2023	M. BRUNOY TOCNAY	1102 route des fornets	Transfert de la DP aux nouveaux propriétaires de la maison M. Mme VIMOND COMMAGEAT	Accordé le 15/09/2023
DIA 2023-013	02/09/2023	Vente SALINAS/MISITI	Chauméty	Vente terrain	Pas de préemption
DIA 2023-014	02/09/2023	Vente Consorts MERCIER/M. VERY MME TERRIER	1506 route des Fornets	Vente terrain	Pas de préemption

10. DIVERS

Prochaines dates à retenir :

- Festival des Chorales les 22, 23 et 24 septembre 2023 ;
- Commémoration des 80 ans de l'incendie du Hameau des Saix le 7 octobre 2023 ;
- Recensement de la population début d'année 2024 ;

Séance levée à 22 heures 00

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 19 OCTOBRE 2023 A 19H30

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de Séance,
Monsieur CONTAT Jean-Noël


Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus. Pour extrait
conforme au registre des
délibérations du Conseil
Municipal.

